

27 JANVIER 2021

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRODUCTION NATIONALE

Le Programme de Soutien à la Production Nationale est un instrument de la politique de soutien aux investissements productifs des entreprises, dont le but est de stimuler la production nationale, en particulier dans les secteurs de l'industrie et du tourisme, entre autres secteurs pertinents pour la réduction de la dépendance vis-à-vis des marchés étrangers.

Au cours du mois de janvier 2021, dans le cadre du Système d'Incitation à l'Entreprenariat et à l'Emploi établi par l'Arrêté ministériel n° 105/2017 du 10 mars, des Avis d'ouverture de concours ont été publiés pour la présentation des candidatures sur tout le territoire continental.

NATURE ET PORTEE SECTORIELLE DES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires du soutien prévu dans ces Avis sont les micro et petites entreprises de toute nature et de toute forme juridique, qui exercent une activité économique en offrant des biens ou des services sur le marché en concurrence.

Les opérations relevant des activités du secteur industriel sont éligibles et l'évaluation de l'éligibilité sectorielle sera faite par référence au CAE (Code d'Activité Economique) du projet.

CRITERES D'ELIGIBILITE POUR LES BENEFICIAIRES

En particulier, les bénéficiaires devront :

- Assurer les sources de financement du projet, avec un minimum de 10 % de fonds propres ;
- Présenter les autorisations nécessaires pour développer l'activité ;
- Obtenir ou mettre à jour la Certification Electronique ;
- Disposer d'un système de comptabilité organisée ou simplifiée ;
- Présenter des résultats positifs avant impôt au cours du dernier exercice économique ;
- Déclarer que n'avoir aucun salaire en retard ;
- Déclarer qu'il ne s'agit pas d'une entreprise faisant l'objet d'un ordre de récupération.

CRITERES D'ELIGIBILITE POUR LES OPERATIONS

Les opérations à sélectionner dans le cadre de ce concours doivent également répondre à des conditions d'accès spécifiques :

- Ne pas avoir commencé avant la date de dépôt de la demande ;
- Avoir des dépenses totales éligibles par projet d'au moins 20.000 euros et d'au plus 235.000 euros ;
- Démarrer les opérations dans un délai maximum de 90 jours ouvrés à compter de la date prévue pour le début des opérations ou de la date de connaissance de la décision d'approbation, lorsque celle-ci est postérieure ;
- Garantir que la durée maximale de chaque projet ne dépasse pas 12 mois.

CRITERES D'ELIGIBILITE DES DEPENSES

Les catégories de dépenses suivantes sont éligibles, encourues après la présentation de la demande :

- Coûts d'achat de machines, d'équipements, leur installation et leur transport ;
- Coûts d'achat d'équipements informatiques, y compris les logiciels nécessaires à leur fonctionnement ;
- Logiciel standard ou logiciel développé spécifiquement pour l'activité de l'entreprise ;
- Frais de conception et d'enregistrement liés à la création de nouvelles marques ou collections ;
- Coûts initiaux liés à la domiciliation d'applications, à l'adhésion initiale à des plateformes électroniques, à la souscription initiale d'applications sous un régime de "*software as a Service*", à la création et à la publication initiale de nouveaux contenus électroniques, ainsi qu'à l'inclusion ou au catalogage dans des annuaires ou des moteurs de recherche ;
- Matériel circulant directement lié à l'exercice de l'activité, dans la limite d'un plafond éligible de 40.000 euros ;
- Études, diagnostics, audits, plans de marketing, dans la limite du plafond éligible de 5.000 euros ;
- Services technologiques/numériques, systèmes de qualité et de certification, jusqu'à un plafond éligible de 50.000 euros ;
- Travaux de rénovation ou d'adaptation, pour l'installation d'équipements productifs financés dans le cadre de ce projet, dans la limite de 60% de l'investissement total éligible déterminé.

FORMES DE SOUTIEN

La forme de ce soutien est de la nature d'une subvention non remboursable, appliquant la méthode de remboursement des coûts éligibles effectivement encourus et payés.

Pour les mêmes coûts éligibles, le soutien accordé ne peut être cumulé avec d'autres aides publiques.

PRESENTATION DES CANDIDATURES

Chaque entreprise ne peut soumettre qu'une seule demande et celle-ci doit être faite au moyen d'un formulaire électronique sur Balcão 2020. La date limite de soumission de la demande varie selon la région du territoire national où la micro ou petite entreprise est située.

PARES | Advogados est disponible pour fournir des informations sur le programme de soutien à la production nationale, de manière plus concrète et plus adaptée à la réalité de chaque client, et est en mesure d'apporter tout le soutien nécessaire en la matière.

Mariana Machado de Oliveira

mmo@paresadvogados.com

Pedro Carreira Albano

pca@paresadvogados.com

Cette Note Informative s'adresse aux clients et aux avocats et ne constitue pas une publicité. Sa copie, sa diffusion ou toute autre forme de reproduction est interdite sans l'autorisation expresse de ses auteurs. Les informations fournies sont de nature générale et ne dispensent pas de l'obligation de recourir à un conseil juridique avant toute décision sur la question concernée. Pour de plus amples informations, veuillez contacter geral@paresadvogados.com